



Le Chef de l'Etat reçoit en audience Monsieur Moussa Faki, Président de la Commission de l'Union Africaine



pays. Vous avez le soutien total de l'Union Africaine", a déclaré Monsieur Moussa Faki qui a également tenu à préciser que le Burundi est un modèle de pays qui a réussi à mobiliser la jeunesse autour du développement de leur pays.

Le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu en audience le vendredi 17 mars 2023 en Province de Kirundo, le Président de la Commission de l'Union Africaine, Monsieur Moussa Faki Mahamat, qui effectue sa première visite officielle au Burundi.

Ils ont entre autres échangé sur la contribution du Burundi dans le maintien de la paix dans la région ainsi que les projets portés par le Président Burundais nommé récemment Champion de la Jeunesse par la Commission "Jeunesse, Paix et Sécurité" de l'Union Africaine.

"Nous apprécions vos efforts diplomatiques et militaires pour la paix régionale notamment à l'Est de la RDC, ils vont contribuer à la stabilisation de ce

"Nous nous inspirons de notre expérience. Pour empêcher les jeunes de s'impliquer dans les conflits, il faut leur montrer l'avenir", a martelé le Numéro Un Burundi avant de révéler que le Gouvernement du Burundi a investi 48 milliard de francs burundais qui ont permis la création de 15 milles emplois pour maximiser les opportunités pour les jeunes.

"Que l'Union Africaine fasse de cela une priorité. Si les jeunes sont appelés à contribuer au développement, ils vont abandonner les groupes armés", a poursuivi le Président burundais avant de confier à son invité certains des projets qu'il nourrit pour la jeunesse régionale.

(www.presidence.bi)

Dans ce numéro:

page

Tout Burundais est appelé à contribuer au relèvement économique du pays

1

Le Président Ndayishimiye entend promouvoir une agriculture intégrée

2

Le Burundi prend la présidence de la COMIFAC

4

Visite au Burundi d'une délégation de la Commission de l'Union Africaine

6

Tout Burundais est appelé à contribuer au relèvement économique du pays

En procédant à l'inauguration d'une ferme piscicole de tilapias de la société Aqua Burundi SA sur les rives du Lac Cohoha, le vendredi 17 mars 2023, en Province de Kirundo, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a interpellé les Burundais à travailler assidûment pour le relèvement économique du pays. Ce projet implémenté en partenariat avec la société norvégienne Willing Hands prévoit une production de 1000 tonnes/an et contribuera en particulier à l'amélioration des conditions de vie de la population environnante, a indiqué le Président du Conseil d'Administration de la Société Aqua Burundi SA.

Le Président de la République a salué cette initiative et encourage les autres Burundais à faire de même: "Nous



demandons aux administratifs de nous guider afin que chaque citoyen, dans son secteur d'activité, puisse travailler activement pour apporter une pierre angulaire au relèvement de l'économie nationale".

Le Numéro Un Burundais a cependant déploré que la Colline Yaranda de la Commune Kirundo qui abrite un

projet d'une si grande envergure ne soit pas alimenté en électricité. Il a instruit aux responsables de la Regideso de procéder à son électrification dans l'immédiat au risque de subir des sanctions.

Le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a enfin exhorté les entrepreneurs à promouvoir le partenariat et surtout à soutenir les coopératives naissantes dans l'objectif d'accroître la production dans le pays. (www.presidence.gov.bi)

Le Président Ndayishimiye reçoit les lettres de créance de six Ambassadeurs: Le Djibouti ouvre une représentation au Burundi

Le mardi 14 mars 2023, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a accordé une série d'audiences, à six ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires qui étaient venus lui présenter leurs lettres de créance, au Palais Présidentiel de Gitega.

Ces Ambassadeurs sont Mr Christian Feliner, l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Autriche au Burundi, avec résidence à Nairobi, Mme Tania Porre Xiques, Ambassadrice Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Cuba au Burundi, avec résidence à Kampala, Mr Abdi Mahamoud Eybe, l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Djibouti au Burundi avec résidence à Addis Abeba, Mr Saud Bin Hilal Al Shidhani, l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Sultanat d'Oman au Burundi avec résidence à Dar-Es-Salaam, l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Soudan au Burundi ayant la résidence à



Kampala, Mr Ahmed Ibrahim Ahmed, et enfin Mr Simon Juach Deng, l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Soudan au Burundi, avec résidence à Kampala.

Ces diplomates ont tous promis de mettre le paquet pour renforcer les relations d'amitié et de coopération entre le Burundi et leurs pays respectifs.

"J'espère que je ne serai pas le premier et le dernier Ambassadeur de Djibouti au Burundi", a laissé entendre Abdi Mahamoud Eybe, l'Ambassadeur Djiboutien dont le pays vient d'ouvrir une représentation pour la première fois au Burundi. Il a en outre sollicité l'appui des autorités Burundaises pour bien mener sa mission.

Ces diplomates ont par ailleurs adressé un message de félicitations et d'encouragement au Numéro Un Burundais de la part de ses Homologues pour son leadership

éclairé et ses efforts dans le combat contre la pauvreté au Burundi et dans le processus de restauration de la paix et la sécurité à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye, de son côté, leur a souhaité le plein succès dans leur mission de renforcer les relations diplomatiques avec le Burundi surtout à travers une coopération sud-sud pour l'intérêt de la population. (www.presidence.gov.bi)

Le Président Ndayishimiye entend promouvoir une agriculture intégrée

Lors d'une descente effectuée le jeudi 16 2023, en Province Karusi sur un site écotouristique en cours d'aménagement sur la Colline Canzikiro en commune Bugenyuzi, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye, qui était accompagné par la Première Dame Son Excellence Angeline Ndayishimiye, a encouragé la population à promouvoir une agriculture intégrée pour le développement socio-économique du pays.

Ce projet d'aménagement d'un site écotouristique débuté en 2011 comprend déjà treize étangs piscicoles couvrant six hectares ainsi que treize poulaillers pour poules montés sur pilotis, avec une production de trois cent tonnes de poissons et trente poules par an. En plus, a poursuivi le Président de la République, je compte y construire un hôtel pour les touristes, des restaurants et des bars.

"Je voudrais que les Burundais comprennent que devenir riche est un rêve accessible et que petit à petit l'oiseau fait son nid", a-t-il déclaré interpellant ses compatriotes à commencer par de petits projets pour arriver à accomplir de grandes choses avec patience et persévérance.

Dans la même localité, le Couple Présidentiel a aménagé un complexe agro pastorale comprenant des champs de maïs et bananiers et une ferme d'élevage de vaches de races frisonne et sahiwal. Le Numéro Un Burundais a recommandé que dès la prochaine saison culturale on puisse appliquer la technique prônée par Tujane Community Integration Burundi (Transactions compensées sur une base immédiate (TCIB) visant à conserver les nutriments des sols pour augmenter la production.

Toujours en compagnie de la Première Dame, le Chef de l'Etat a procédé à la récolte des pommes



de terre sur la Colline Bitare, commune Bugendana de la province de Gitega où avec 2,6 tonnes plantés sur une superficie de 4 hectares, on prévoit une récolte de 96 tonnes.

Ils ont saisi cette occasion pour s'enquérir de l'état des lieux de la riziculture, un projet en cours d'implémentation dans cette même commune de Bugendana. Déplorant que cette culture n'ait pas été bien entretenue, il a recommandé le binage et la fertilisation du sol dans l'immédiat. .”(www.presidence.gov.bi)

Le Burundi prend la présidence de la COMIFAC



Le 17 mars 2023, le Premier Ministre de la République du Burundi le Lieutenant Général Gervais NDIRAKOBUCA a procédé à l'ouverture de la Onzième Réunion Ordinaire du Conseil des Ministres de la Commissions des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui s'est tenue à l'Hôtel Club du Lac Tanganyika de Bujumbura.

Dans son discours, le Premier Ministre a rappelé que la COMIFAC est née de la ferme volonté et de l'engagement solennel des chefs d'Etat d'Afrique centrale, réunis à Yaoundé en mars 1999, à œuvrer de manière concertée pour promouvoir la gestion durable des écosystèmes du Bassin du Congo qui absorbent par an environ 1,1 milliard de tonne de CO₂ dans l'atmosphère, soit environ 4 % des émissions mondiales, ce qui fait que l'Afrique centrale reste l'une des seules régions au monde qui absorbe plus de carbone qu'elle n'en émet. Selon le Lieutenant Général Gervais NDIRAKOBUCA la COMIFAC apporte aux pays membres beaucoup d'avantages par la mise en œuvre de son Plan de Convergence qui traduit la vision commune des Etats d'Afrique Centrale et constituant un cadre global des interventions à mener au niveau des pays membres et au plan sous régional pour atteindre les objectifs convergents énoncés dans la Déclaration de Yaoundé sur les forêts. Il a donné le cas des projets et programmes dont les pays membres ont pu bénéficier notamment le Programme « gestion durable des forêts dans le

bassin du Congo, le Projet régional « Produits forestiers non ligneux, Projet d'appui à l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), Projet Régional REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts), etc

Le Premier Ministre de la République du Burundi a salué les réalisations de la COMIFAC dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé de mars 1999 dans laquelle nos Chefs d'Etat et de Gouvernement se

sont engagés pour la Conservation et la gestion durable concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

La 11ème session ordinaire du Conseil des Ministres avait pour objectif d'apprécier la performance de la COMIFAC en examinant quelques questions prioritaires sur la vie de l'institution. Le Premier Ministre burundais a ainsi relaté aux participants ce qui a été fait et ce qui est en train de se faire au niveau national en matière d'environnement en général et dans le domaine des forêts en particulier. Il a indiqué qu'il y a eu mis en place des outils stratégiques pouvant contribuer à la gestion durable des forêts et la lutte contre les changements climatiques, notamment le Programme National de reboisement « EWE BURUNDI URAMBAYE » ; la politique forestière qui vise la pérennisation des ressources forestières existantes et le développement de nouvelles ressources pour satisfaire aux besoins socio-économiques et écologiques des populations présentes et futures ; la politique sur les changements climatiques et sa stratégie ; le Plan National pour le Développement du Burundi 2018-2027 avec un objectif stratégique consistant à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification ; la Stratégie Nationale REDD+ qui propose un système national de surveillance des forêts basé sur la Mesure, Notification et Vérification ; la Contribution Déterminée au niveau

national. Dans cette dernière, le Premier Ministre a fait savoir que le pays s'est fixé comme objectif conditionnel visant le développement de la foresterie rurale, (boisement de 53 340 ha sur 10 ans) ainsi que la filière bambous pour protéger les rives des rivières à raison de 250ha /an. Dans le cadre de l'objectif inconditionnel, le pays envisage la réhabilitation de 36 000 ha des milieux dégradés dans le bassin du Congo et le Bugesera. Outre, la production et la vulgarisation des foyers améliorés comme énergie alternative au bois-énergie, le pays s'efforce d'assurer le développement sobre en carbone avec comme actions stratégiques la promotion des techniques à économie du bois, l'appui aux programmes de reforestation en cours en privilégiant la protection des bassins versants et la fourniture du charbon vert, a-t-il précisé.

Il a annoncé que dans l'exercice de son mandat de Président en Exercice de la COMIFAC, le Burundi va plaider pour l'inclusion effective de tous les pays de la COMIFAC à l'initiative CAFI (Central Africa Initiative) y compris les autres pays qui n'en font pas actuellement partie (Burundi, Rwanda, Tchad, Sao Tome et Principe)

En terminant son discours, le Premier Ministre Burundais a fait savoir que la COMIFAC, sous la présidence du Burundi, mettra à contribution cette opportunité pour que la communauté internationale considère les forêts d'Afrique centrale à leur juste titre comme « Premier poumon vert de la planète » par leur capacité à éliminer le carbone de l'atmosphère avec un bilan carbone net positif déclassant automatiquement les forêts de l'Amazonie devenu négatif en termes de bilan Carbone.

Rappelons que la onzième session du conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), a été marquée aussi par la cérémonie de passation de la présidence en exercice, entre la République du Caméroun, Président sortant et la République du Burundi, Président entrant représentée par Pr Sanctus NIRAGIRA, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Burundi en présence aussi des Chefs d'Institution, des Ambassadeurs des pays membres de la COMIFAC, des partenaires techniques et financiers, des organisations régionales et internationales et des milieux d'affaires. (**Rédaction-MAECD**)

Retour du président de l'Assemblée nationale, de Bahreïn



Le président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe est rentré, mercredi le 15 mars 2023, d'une mission de travail, à Bahreïn (à Manama) où il avait participé à une réunion du Forum des parlementaires des pays non alignés et à la 146^{ème} Assemblée de l'Union Interparlementaire.

Arrivé à l'Aéroport International Melchior Ndadaye, le président de l'Assemblée Nationale a indiqué à la presse que cette réunion était d'analyser la mise en œuvre des statuts adoptés, l'année passée, à Azerbaïdjan. Ils ont ainsi étudié comment on peut transformer ce groupe des pays non alignés en une véritable institution comme l'EALA, la CIRGL, le Parlement panafricain et autres. Il a expliqué que ce qui a motivé de

penser à l'institutionnalisation de ce groupe des pays non alignés est que pour le moment il n'y a pas de secrétariat exécutif et il n'y a pas beaucoup de jeux qui sont en train de se faire, à la base, au niveau administratif.

Concernant les conséquences socio-économiques de la Covid-19, les pays non alignés se sont engagés de s'entraider pour que les uns et les autres puissent se relever.

S'agissant de la 146^{ème} Conférence de l'Union interparlementaire mondiale, la question était d'identifier les causes ou les raisons qui poussent les pays à ne pas connaître le progrès socioéconomique qu'ils veulent, le Très Honorable Gérase Ndabirabe a fait savoir qu'on a trouvé que cela est lié à l'exclusion, aux inégalités sociales, au non-respect d'autrui, à l'absence d'affection entre différents peuples de ces

pays et à l'injustice.

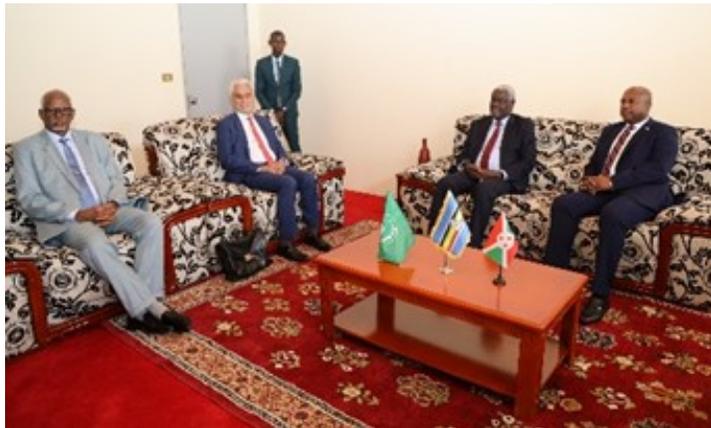
Le président de l'Assemblée Nationale a fait savoir qu'ils se sont convenu que les pays membres de l'Union interparlementaire puissent faire des efforts au niveau des parlementaires, qui en tant qu'élus du peuple, ont la mission d'expliquer et d'arracher ces sentiments de haine, de déséquilibre, d'exclusion, d'inégalités et d'autres à la population.

On a aussi demandé à l'Union interparlementaire de mettre en place un projet de loi de nature à lutter contre les divisions et les exclusions de toute nature que ça soit religieuses, ethniques, tribalistes, de genre et autres. Une équipe technique a été mise en place pour préparer ce projet de loi et on attend une autre invitation pour analyser ensemble cette dernière, a conclu le président de la Chambre basse du parlement burundais.(www.abpinfos.com)

Visite au Burundi d'une délégation de la Commission de l'Union Africaine

Jeudi le 16 mars 2023, Une délégation de haut niveau de l'Union Africaine conduite par le Président de la Commission de l'Union Africaine Son Excellence Moussa Faki Mahamat est arrivée à Bujumbura pour une visite officielle.

A l'Aéroport International Melchior NDADAYE, Son Excellence Monsieur Moussa Faki Mahamat est a été accueilli par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO. Le soir du 16 mars 2023, le Gouverne-



ment du Burundi a offert un dîner au Président de la Commission de l'Union Africaine Son Excellence Moussa Faki Mahamat et sa délégation en présence de certaines hautes autorités et hauts cadres du Gouvernement dont le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Albert SHINGIRO et le Ministre chargé de l'intérieur Monsieur Martin NITERETSE.

Signalons que Son Excellence Moussa a séjourné trois jours au Burundi et il a été reçu par le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, le 17 mars 2023.(**Redaction-MAECD**)

Revue Annuelle conjointe du Ministère en charge de la santé publique et ses partenaires

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles de santé au Burundi, il s'est tenu à Gitega du 14 au 15 mars 2023, les assises de la Revue Annuelle Conjointe (RAC) entre le Ministère de la santé publique et de la lutte contre le SIDA avec ses Partenaires au développement ainsi que les Ministères dont les axes prioritaires sont connexes à la santé. Ces assises ont été organisées sous le thème « Amélioration des soins de santé primaires pour atteindre la Couverture Sanitaire Universelle. »

L'objectif des assises de cette revue annuelle conjointe avec les partenaires est de contribuer à l'amélioration des performances des prestataires du domaine de la santé au Burundi.

Les objectifs des revues annuelles conjointes reflètent également les tendances du moment qui consistent à mettre l'accent sur une plus grande redevabilité en matière de résultats et notamment sur la redevabilité mutuelle entre les partenaires, l'amélioration du dialogue politique et la transparence.

Selon le Représentant résident de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et chef de file des partenaires de santé Dr Xavier CRESPIEN, la régularité de l'organisation de la Revue Annuelle Conjointe est un signe de l'engagement du Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida et du Gouvernement pour améliorer les interventions en faveur de la santé des populations.

Il a également fait savoir que cette revue conjointe donne l'occasion de faire une analyse rétrospective rapide et participative des indicateurs des priorités sanitaires contenues dans la stratégie sectorielle de la santé 2021-2027. Elle permettra de montrer les progrès accomplis, d'identifier les points faibles, les contraintes et de dégager les leçons apprises en vue d'améliorer la mise en œuvre des activités planifiées.

Quant à la Ministre de la santé publique et de la lutte contre le sida Dr Sylvie Nzeyimana, la revue annuelle conjointe permet de s'évaluer afin d'affiner les straté-



gies, d'améliorer l'efficacité et la synergie des interventions du Gouvernement et celles des partenaires au développement.

Elle a indiqué que la revue annuelle conjointe s'inscrit dans le cadre du partenariat international pour la santé en vue de promouvoir les principes de la déclaration de Paris qui sont l'approbation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axé sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

Selon la Ministre Dr Sylvie Nzeyimana, ces assises constituent une opportunité permettant de se rendre compte des progrès obtenus vers l'atteinte des résultats, à la 2^{ème} année de mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2021-2023 qui est alignée au PND2018-2027.

A l'issue des assises de la revue annuelle conjointe, des recommandations ont été formulées notamment l'amélioration de l'offre des soins, la disponibilité des médicaments essentiels de qualité, le financement innovant du secteur de la santé, les infrastructures et équipements ainsi que la bonne gouvernance.

En marge des travaux des assises sur la revue annuelle conjointe, la Ministre de la santé publique Dr Sylvie Nzeyimana a apporté mardi le 14 mars 2023 dans l'après-midi, une assistance à une mère qui a enfanté des triplets à l'hôpital Sainte Thérèse de Gitega. Cette assistance était composée de lait en poudre pour les nourrissons, de Pampers, de savons de lessive et de toilette, etc. (www.rtnb.bi)

Karusi: Le Ministre en charge de l'agriculture procède au lancement des cliniques des plantes



Le Ministre de l'agriculture et de l'élevage Dr Sanctus Niragira a procédé mardi le 14 mars 2023 au lancement de soixante-huit cliniques des plantes en province Karusi. cinquante cliniques étaient déjà opérationnelles. Au total, cent dix-huit cliniques seront mises en place, chaque commune étant dotée d'une clinique avec deux médecins des

plantes par clinique.

Cent trente-six lauréats ont reçu des certificats et du matériel composé de tablettes, mégaphones, parapluies et autres. Comme l'a indiqué Dr sanctus Niragira, ces lauréats ont reçu des formations grâce au projet plantwise financé par l'ambassade des Pays-Bas au Burundi.

Durant cette formation, les participants ont appris à identifier les causes des problèmes de santé des plantes en utilisant le diagnostic de terrain.

Le Ministre en charge de l'agriculture a remercié l'Ambassade des Pays-Bas qui a contribué à la réussite de ce projet plantwise. Il a exhorté les médecins des plantes à bien servir la population et gérer en père de famille le kit qui leur était octroyé. (www.rtnb.bi)

Le Gouvernement enregistre de bons résultats dans la promotion des droits humains (T. Ncutinamagara)



Le Ministère en charge de la solidarité nationale en partenariat avec le système des Nations Unies au Burundi a organisé lundi le 13 mars 2023, un atelier de renforcement des capacités pour la rédaction du rapport périodique du Burundi, un rapport de mise en application de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Dans son discours, l'assistante du Ministre en charge de la solidarité nationale Madame Tantine Ncutinamagara a indiqué que cet atelier avait pour but d'échanger sur l'état de coopération entre le Burundi et les mécanismes internationaux des droits de l'homme, du point de vue de la ratification des traités. Madame Tantine Ncutinamagara se réjouit que le Gouvernement du Burundi enregistre d'excellents résultats en matière de promotion et de protection des droits humains.

Selon l'expert en droits de l'homme à l'Organisation des Nations Unis, l'implication à la rédaction des rapports sur les droits de l'homme dans toutes ses composantes, est l'apanage de chaque organisation, tant national qu'international œuvrant dans tel ou tel autres pays membre des Nations Unis. Et d'expliquer que c'est pour alerter sur la situation des droits de l'homme dans les différents secteurs de la vie d'un pays, que ce soit sous l'angle sécuritaire, droit de l'homme, éducation, santé et autres.

Cet expert interpelle les états et les gouvernements membres de l'ONU à rédiger des rapports à temps pour les juxtaposer aux rapports des organisations des droits de l'homme, tant nationales qu'internationales.

Ont pris part à cet atelier les représentants des différentes commissions nationales des droits de l'homme, le conseiller principal du système des Nations Unies, les Cadres du Ministère en charge des droits de l'homme et biens d'autres. (www.rtnb.bi)

Les journalistes appelés à s'adapter à l'évolution numérique



Le conférencier Monsieur Jacques Bukuru a exhorté les journalistes des provinces du nord du Burundi à établir des relations de confiance avec les communicateurs des institutions publiques et promouvoir le journalisme d'investigation.

Au 2^{ème} et dernier jour de l'atelier de vulgarisation des résultats de la 3^{ème} édition des états généraux de la communication et des médias, les journalistes ont été informés sur les avantages et les inconvénients des *technologies de l'information et de la communication*.

Le Ministère en charge des médias a organisé du 14 au 15 mars à Ngozi, un atelier de vulgarisation des résultats et recommandations de la 3^{ème} édition des états généraux de la communication et des médias. Participaient à cet atelier les professionnels des médias œuvrant à Ngozi, Kayanza, Kirundo et Muyinga.

Selon Monsieur Thierry Kitamoya, assistant du Ministre en charge des médias, les états généraux de la communication et des médias de 2022 ont abouti à des décisions de nature à promouvoir le travail des communicateurs et des journalistes, dans le respect de la loi et la déontologie, tout en s'adaptant à l'évolution numérique.

Dans son exposé, Monsieur Jacques Bukuru, journaliste et conférencier du 1^{er} jour de l'atelier a rappelé aux journalistes qu'ils doivent respecter les principes du métier et les bonnes mœurs, défendre l'intérêt commun, garder la neutralité et donner la parole aux citoyens.

Monsieur Alain Diomède Nzeyimana, le conférencier du jour, a expliqué aux journalistes comment les technologies de l'information et de la communication (TIC), évoluent rapidement, révolutionnent le monde mais sont aussi utilisées par des organisations criminelles. « Évidemment, il y a plus d'avantages que d'inconvénients dans cette évolution numérique », a rassuré le conférencier.

Face au potentiel et aux dangers des *technologies de l'information et de la communication* (TIC), le conférencier Monsieur Alain Diomède Nzeyimana a recommandé aux journalistes de faire preuve de prudence.

Pour Monsieur Alain Diomède Nzeyimana, les journalistes doivent s'adapter à ce nouvel environnement numérique, être plus professionnels, car c'est cela qui va différencier un vrai journaliste de ceux qui diffusent n'importe quoi sur les réseaux sociaux. (www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°02 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERECREDI 15 MARS 2023**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 15 mars 2023, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu le mardi 07 et le lundi 13 mars 2023, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. Projet de Plan Sectoriel de l'Education 2022-2030, présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

En 2012, le Burundi s'est doté d'un Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF). Au cœur de ce Plan, figurait une importante réforme de l'éducation fondamentale, avec la mise en place du quatrième cycle fondamental organisé selon des modalités nouvelles destinées à accueillir le plus grand nombre de jeunes burundais.

Malheureusement, la crise de 2015 et les difficultés économiques qui ont suivi n'ont pas permis à ce Plan de connaître une exécution complète et les prévisions sur lesquelles il était adossé devaient être revues.

Ainsi, en mai 2018, un Plan transitoire de l'éducation a pris le relais. Ce plan comportait un certain nombre d'ajustements par rapport au Plan adopté en 2012.

A l'expiration de la période couverte par le Plan transitoire de l'éducation en 2020, la situation politico-diplomatique du pays permettait de renouer avec le cours normal des planifications sectorielles.

En 2019, le Burundi avait débuté un diagnostic de son secteur de l'éducation, allant de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur, basé sur des données factuelles. A la suite de ce diagnostic, le Gouvernement a sollicité l'appui de ses partenaires techniques en vue d'élaborer un Plan Sectoriel de l'Education qui doit prendre le relais du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) 2012-2020.

Le présent Plan Sectoriel de l'Education élaboré

- présente la situation du secteur de l'éducation;
- met en exergue les principales orientations stratégiques et sa cohérence avec le PND ;
- présente les programmes prioritaires du système éducatif ;

Les principales orientations stratégiques sont :

- ✓ L'amélioration de l'accès et de l'équité ;
- ✓ L'amélioration de la qualité des enseignements
- ✓ L'expansion et la modernisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- ✓ L'expansion et la réforme de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle ;
- ✓ L'amélioration de la gouvernance sectorielle.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a **adopté** ce Plan sectoriel avec les recommandations suivantes :

- En prévision de l'élaboration d'une Politique de l'éducation à long terme, partager les conclusions et les recommandations des Etats Généraux de l'Education avec tous les ministères en préparation d'une Retraite gouvernementale consacrée à la question de l'éducation;
- Les Ministères sont appelés à identifier les domaines à développer dans leurs secteurs respectifs et qui nécessitent des formations à l'étranger et les soumettre au Ministre en charge de l'Education pour la recherche des bourses ;
- Il faut une adéquation de la formation et le développement ;
- Il est nécessaire de montrer ce qui est envisagé pour rehausser le niveau de la langue française car c'est elle qui est utilisée dans l'administration burundaise ;
- Il faut développer la langue anglaise car c'est elle qui est la plus pratiquée actuellement dans le monde ;
- Il faut montrer dans ce Plan sectoriel la place de la « recherche –développement » ;
- Dans le souci de rehausser le niveau des connaissances des apprenants, il faut développer l'enseignement pédagogique, y orienter les élèves de niveau élevé et imaginer des stratégies à mettre en place pour que le métier d'enseignant soit enviable ;

- Assurer la qualité de la formation dans tous les paliers de l'enseignement en fermant les établissements d'enseignement qui ne remplissent pas les conditions de fonctionnement ;
- Faire le suivi de la promesse du Gouvernement français pour la construction d'un autre centre de formation professionnelle à l'instar de celui de Rusi ;
- Transférer au Centre de formation de Rusi le matériel et les équipements se trouvant dans d'autres centres et qui ne sont pas exploités, comme le Centre d'Incubation de Buyenzi;
- Privilégier le côté pratique dans les enseignements à dispenser ;
- Doter les écoles de laboratoires et du matériel pour les travaux pratiques ;
- Elaborer des programmes d'enseignement à tous les paliers en tenant compte du produit recherché à la fin de la formation de l'apprenant ;
- Faire une évaluation objective de la Faculté de Médecine comme toutes les filières stratégiques ;
- Rendre fonctionnels les centres d'enseignement des métiers implantés dans toutes les Provinces.
- Renforcer l'académie Rundi pour donner la place qu'il faut au Kirundi en vue de se préparer à dispenser toutes les matières dans cette langue ;
- Doter chaque Colline de recensement d'une Ecole fondamentale ;
- Organiser des recyclages des enseignants pour qu'ils soient plus performants ;
- Construire un Centre National de Recherche ;
- Imaginer des stratégies pour éviter la fuite des cerveaux.

2. Projet de loi portant ratification de la Constitution et de la Convention de l'Union Africaine des Télécommunications signées le 07 décembre 1999 au Cap en Afrique du Sud telles que révisées le 10 juillet 2014 à Harare, présenté par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Institution spécialisée de l'Union Africaine (UA) compétente en matière de télécommunications, l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) a été créée le 7 décembre 1977 en marge de la 12^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Union Africaine (OUA) tenue à Addis Abeba en Ethiopie, sous le nom de « Union Panafricaine des Télécommunication (UPAT) ».

Ayant réalisé plus tard que le partenariat dans le développement des technologies de l'information et de la communication en Afrique constitue le moyen pouvant permettre aux peuples africains de participer plus efficacement à la révolution de l'information du continent, il a été décidé, à l'occasion de la 4^{ème} session extraordinaire de l'Union Panafricaine des Télécommunications tenue le 7 décembre 1999 au Cap en Afrique du Sud, de la restructurer sous la dénomination de « Union Africaine des Télécommunications », dans l'optique d'ouvrir

la voie à la participation des secteurs privé et social, et prendre en compte la convergence des réseaux et services de communication électronique.

L'Union Africaine des Télécommunications a comme vision de « faire de l'Afrique un acteur actif de la société mondiale de l'Information ».

L'UAT est actuellement régie par la Constitution et la Convention adoptées le 7 septembre 1999 et révisées le 10 juillet 2014 que le Burundi a déjà signées.

Il est important que le Burundi ratifie ces instruments juridiques pour pouvoir jouir pleinement des droits et avantages qu'ils confèrent.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a **adopté** ce projet moyennant quelques corrections de forme.

3. Projet d'ordonnance ministérielle portant mesures d'application du Code de l'Aviation Civile du Burundi en matière de redevances pour services rendus par l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi (AACB), présenté par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

L'aviation civile donne lieu à de multiples installations et services dont les coûts se rapportent au capital et à l'amortissement des immobilisations, ainsi que les frais d'entretien, d'exploitation, de gestion et d'administration.

Les redevances aéronautiques et extra-aéronautiques perçues actuellement par l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sont régies par les textes réglementaires qui datent de 1989, 1995 et 2014.

Une consultation des compagnies aériennes a été menée en date du 16/09/2021, en vue d'échanger sur une proposition d'actualisation des redevances aéronautiques appliquées par l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi et le principe de les réajuster à la moyenne de celles appliquées dans les pays de la Communauté Est Africaine a été accepté.

Par ailleurs, vu que ces redevances sont réparties à travers plusieurs textes réglementaires, il s'avère nécessaire de les regrouper sous une seule ordonnance ministérielle pour une exploitation plus aisée.

Enfin, étant donné que certains services sont rendus sans contrepartie de redevances alors qu'ils occasionnent des coûts de production, cette nouvelle ordonnance vient instaurer de nouvelles redevances relatives à ces services.

A l'issue de l'analyse, le projet a été **adopté** avec entre autres recommandations de :

- Reformuler le titre en faisant ressortir uniquement « la fixation des redevances » sans devoir citer le Code l'Aviation Civile;
- L'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi doit prévoir un plan d'investissement des recettes ;
- L'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi doit donner régulièrement le rapport sur les devises perçues ;
- Faire transparaître les budgets des structures à gestion autonome dans le budget de l'Etat;
- Mentionner le Ministre en charge des Finances comme so-signataire de l'ordonnance ;

4. Projet de décret portant modification du décret n°100/311 du 27 novembre 2012 portant autorisation de l'Etat du Burundi à participer au capital de la Société « Global Port Services Burundi », présenté par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme

Ce projet de décret a été analysé après la présentation, par le Ministre en charge des Finances, du rapport de la Commission Technique Mixte qui était mise en place en réponse aux recommandations du Conseil des Ministres du 14 octobre 2021 sur le dossier Global Port Services Burundi.

Ces recommandations sont les suivantes :

- Valoriser les actifs et identifier d'autres biens qui appartiennent à l'Etat ;
- Procéder aux vérifications nécessaires pour connaître les circonstances qui ont fait que les 18 bateaux que le Royaume de Belgique a cédés à l'Etat du Burundi se retrouvent dans les mains de la société ARNOLAC et prendre les mesures appropriées ;
- Vérifier si les autres bateaux existants et appartenant aux particuliers n'ont pas été générés par les bateaux appartenant à l'Etat du Burundi ;
- Bien valoriser les actifs de l'Etat afin de définir avec exactitude les actions de l'Etat dans Global Port Services Burundi ;
- Suivre l'état d'avancement des litiges qui impliquent l'Etat du Burundi et procéder à l'exécution de ceux qui ont été jugés ;
- Vérifier le compte sur lequel transitent les loyers des immeubles et autres biens

Selon le rapport d'expertise définitif, la valeur total des apports de l'Etat est de 1 740 223 977 Fbu au 24 Décembre 2012 et auraient un supplément de dividendes de 3 234 460 974 FBU au 31/12/2020. Il est donc important de revoir la structure de l'acationnariat.

Pour cela, le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme propose entre autres les actions chronologiques suivantes :

- La révision du décret n°100/311 du 27 Novembre 2012 portant autorisation de l'Etat du Burundi à Participer au Capital de la société « Global Port Services Burundi »;
- La mise en place des organes statutaires de GPSB pour permettre la révision des Conventions d'actionnariat et les Statuts conformément à la nouvelle structure d'actionnariat
- La prise en compte du Projet de Modernisation et d'Extension du Port de Bujumbura en cours, mission qui revenait à Global Port Services Burundi mais qui n'a pas été mise en œuvre ;

Ce projet de décret propose que le capital de la Société Global Port Services Burundi soit de 2.710.223.997 Fbu. Les apports de l'Etat du Burundi dans le Capital social de la société Global Port Services Burundi représentent 64,21% des actions, soit 1.740.223.997Fbu.

Enfin, le présent projet de décret entrera en vigueur avec effets rétroactifs à partir du 24 Décembre 2012.

A l'issue de l'analyse, le projet de décret a été **adopté** avec comme recommandations de :

- Accélérer la finalisation de ce décret pour que les nouveaux organes soient mis en place ;
- Clôturer la liquidation de l'Ex EPB ainsi que toutes les autres sociétés de l'Etat en liquidation;
- Les Ministères concernés par les conclusions de la Commission Technique Mixte sur les recommandations du Conseil des Ministres du 14 octobre 2021 doivent, chacun en ce qui le concerne, élaborer un plan de leur mise en œuvre sous la coordination de la Primature.

5. Projet de construction d'une usine de formulation des engrais composés Minéraux de type NPK (BLENDED) sur la colline Jenda, Commune Bugendana, Province Gitega, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

Le Gouvernement du Burundi a placé l'agriculture au sommet des priorités capables d'accélérer la croissance économique.

Un des éléments clé de développement de ce secteur est la disponibilité des intrants agricoles de qualité et plus particulièrement les fertilisants.

Depuis quelques années, la demande en engrais n'a cessé d'augmenter passant de 13 000T en 2013 à plus de 90 000T en 2022. L'usine FOMI n'est pas parvenue à satisfaire cette demande.

Après l'élaboration des cartes de fertilité au niveau national et par zone agro-écologique par l'ISABU en 2022, il a été remarqué des carences en éléments majeurs et aussi en micro nutriments, et les pratiques actuelles de fertilisation devraient apporter des réponses à cette problématique de la fertilité des sols.

Devant cette situation de la fertilité des sols, le présent projet préconise apporter les oligo éléments nécessaires à la croissance des plantes.

Ce système permettra de produire des formules adaptées à la catégorie de cultures et régions naturelles, en apportant des éléments nutritifs en quantités suffisantes. L'installation de cette usine permettra au Gouvernement du Burundi de produire les engrais de qualité qui sont actuellement importés malgré la présence de l'usine FOMI.

L'objectif global du Projet est de contribuer à l'augmentation de la productivité du sol par la production locale des engrais de qualité et de formules adaptées aux exigences du sol selon les zones agro-écologiques.

Après échange sur ce dossier, le Conseil des Ministres a **apprécié** le Projet et a recommandé ce qui suit :

- Faire en sorte que le produit soit de qualité ;
- Impliquer les techniciens du ministère en charge de l'agriculture et ceux de l'Université du Burundi pour qu'ils appuient dans ce Projet ;
- Protéger autant que faire se peut les innovations et les industries burundaises.

6. Note sur la demande des poteaux par la société BTP pour le compte de la REGIDESO et de l'ABER, présentée par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

La société BTP a demandé une quantité de 7000 poteaux pour le compte de la REGIDESO et l'ABER mais qu'il s'est avéré que l'OBPE à qui la demande avait été adressée ne pouvait pas avoir cette quantité dans les boisements qu'il gère.

Sur les 7000 poteaux que la société a demandée, seuls 2820 ont été identifiés et les 4180 restants pourront être identifiés dans d'autres boisements.

Le prix de vente d'un poteau sur pied remplissant les conditions est de 40789,264 Fbu, au moment où, à la REGIDESO comme à l'ABER, un poteau traité de basse tension est acheté à 238.000 Fbu et un poteau traité de moyenne tension est acheté à 268 .000 Fbu.

A voir la situation actuelle des boisements de l'Etat, les arbres répondant aux caractéristiques exigées pour les poteaux deviennent de plus en plus rares d'où la Note suggère déjà d'envisager d'autres voies, à savoir : les poteaux métalliques ou en béton armé, ou faire recours aux boisements des privés.

A l'issue des échanges sur la note, le Conseil des Ministres **a formulé** les observations suivantes :

- La différence entre le prix de vente du poteau sur pied et le prix d'achat du poteau traité est énorme ;
- Un intermédiaire entre l'OBPE et la REGIDESO n'est pas nécessaire dans l'achat de ces poteaux ;
- Pour les poteaux en béton armé, il y a lieu de s'inspirer de l'expérience des autres pays de la Région qui en ont l'expérience.

7. Note sur la fixation du prix au producteur du café cerise : Campagne café 2023-2024, présentée par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Cette note motive et propose la fixation du prix du café cérise à 1200 Fbu par kg pour cette campagne 2023-2024.

Ce prix a été calculé en tenant compte des paramètres clés notamment : la production du café par qualité, le niveau des cours de café à New York dans les conditions normales de la production mondiale, les différentiels qualitatifs par rapport aux cours mondiaux de la Bourse de New York, les coûts de production de différents maillons de la filière-café, les frais de développement de la filière café, la taxe communale et enfin le taux de change du dollar américain par rapport au franc burundais.

Après échange et débat sur la Note, le Conseil des Ministres est **abouti** aux conclusions suivantes :

- Revoir les coûts dans toute la chaîne depuis le producteur jusqu'à la vente du café et fixer un prix au producteur plus rémunérateur. Deux représentants du Ministère de l'Agriculture, 01 représentant du Ministère du Commerce, 01 représentant du Ministère des Finances vont travailler sur ce dossier sous la coordination de la Primature et le rapport sera transmis au Premier Ministre pour décision.
- Le même exercice de l'analyse du coût de production pour la fixation d'un prix plus rémunérateur au producteur devra être fait pour toutes les autres cultures d'exportation ;
- Revoir le cadre légal qui régit l'ODECA car celui-ci ne devrait pas être en même temps régulateur et acheteur du café ;
- Effectuer un audit à l'ODECA ;
- Suivre de près le dossier des opérateurs qui ont exporté le café et qui n'ont pas rapatrié les devises ;
- Penser à la constitution d'un Fonds de stabilisation des prix des cultures d'exportation ;
- Envisager l'étude de la chaîne de commercialisation de tous les produits pour faciliter la fixation d'un prix au producteur plus rémunérateur en réduisant le maillon de la chaîne des commissionnaires qui porte préjudice au producteur et au consommateur ;

- Créer un centre de collecte des produits à commercialiser dans chaque Commune ;
- En attendant la construction d'un centre de commercialisation des produits issus des projets des jeunes, faire du Palais des Arts, un lieu d'exposition de ces produits pour permettre à ceux qui le souhaitent de passer des commandes de ces produits.

8. Note d'information sur l'état des lieux des travaux de réhabilitation de la route nationale n°3, tronçon Rumonge – Gitaza (45 Km) et des aménagements connexes, présentée par le Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux

La présente note a pour but d'expliquer les modifications du projet suite aux conséquences des changements climatiques, la dégradation de l'environnement et de la nouvelle approche de durabilité des chaussées.

Les éléments majeurs à l'origine des modifications du projet sont les suivants :

- La montée du niveau du Lac Tanganyika depuis 2019, qui oblige d'ajouter des travaux coûteux de nature portuaire pour protéger la berge du Lac Tanganyika entre Gitaza et Magara, et à Kagongo sur un longueur de 8 km.
- L'adoption d'une nouvelle structure de chaussée intégrant une nouvelle couche qui engendre un surcoût.
- Les glissements de terrain qui obligent d'ajouter des travaux de stabilisation.
- Les débordements des rivières qui obligent d'agrandir les ouvrages et d'en ajouter de nouveaux.
- L'incidence de la prolongation des délais qui affectent le projet par l'enregistrement d'un retard d'environ 12 Mois qui a un impact financier.
- Le déplacement des réseaux installés dans les emprises de la route (REGIDESO et BBS) qui a un coût.

L'avancement global des travaux à fin février 2023 était de 35.5%, tandis que la consommation des délais est de 75%.

De manière générale, les travaux sont en cours sur la partie du projet de la RN3 qui n'a pas de problème, c'est-à-dire entre Rumonge et Minago (20 km).

Les travaux sur la section Minago à Magara (10 km) n'ont pas encore commencé, sauf le débroussaillage. Ils attendent la décision du Gouvernement sur le gap financier.

A travers cette note, il est demandé au Gouvernement de doter le Projet du montant de 18.607.517.500 FBU pour combler le gap et faire face aux imprévus qui pourraient s'improviser comme les glissements de terrain, et de prendre acte de la restructuration du projet en deux sections : 30km de Rumonge à Magara qui vont être réhabilités par le Groupement SOGEA-

SATOM/GETRA, et 15 km de Magara à Gitaza qui vont faire objet d'une nouvelle étude de résilience.

Le Conseil des Ministres a pris acte de la Note et a demandé au Ministère en charge des Finances de faire le nécessaire pour que ce montant soit disponibilisé.

9. Projet d'accord de coopération entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de la République du Burundi dans le domaine du développement technologique et industriel, signé à Djerba en Novembre 2022, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

En marge du 18^{ème} sommet de la Francophonie tenu le 20 novembre 2022, à Djerba en Tunisie, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi, a signé avec son homologue, de la République de Tunisie, un accord de coopération dans le domaine du développement technologique et industriel.

L'objectif principal fixé par les deux parties est de contribuer fortement à donner un nouvel élan aux relations entre les deux Pays par la réalisation de partenariats dans les domaines technologique et industriel.

Au moment où le Burundi souhaite se doter des industries modernes, il est nécessaire de réaliser de nouveaux partenariats dans le domaine technologique et industriel pour contribuer à la croissance économique, à la compétitivité industrielle, etc...

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec comme recommandation de négocier les bourses de formation dans le domaine minier.

10. Projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi n°1/08 du 20 mai 2021 portant modification de la loi n°1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National du Burundi, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Dans le cadre du maintien d'un dialogue permanent entre les producteurs et les utilisateurs des données statistiques produites par le système statistique national du Burundi, l'Institut National

de la Statistique du Burundi, avec l'appui technique et financier du système des Nations Unies , a organisé un atelier sur la gouvernance statistique en Novembre 2022.

Cet atelier a été organisé dans la mesure où les résultats de la mise en œuvre de la loi n°1/08 du 20 mai 2021 portant modification de la loi n°1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National du Burundi n'ont pas été appréciés par certains partenaires au développement et utilisateurs des données statistiques.

De cet Atelier, il en est sorti la nécessité d'adapter le cadre institutionnel et organisationnel du système statistique national, afin qu'il soit à mesure de relever les défis et de saisir les opportunités offertes par la modernisation et la transformation technologique dans la production de statistiques officielles de qualité actualisées, en appui aux politiques et stratégies de développement.

Dans ce cadre, il est proposé un ajustement de certaines dispositions de la loi en vigueur afin que cette loi atteigne l'objectif recherché. Ces dispositions à ajuster sont relatives :

- A la définition du champ de la statistique officielle
- A l'indépendance professionnelle
- Au mécanisme de consultation des utilisateurs
- A la coordination , aux programmes statistiques et aux ressources
- Au visa statistique

Ces ajustements contribueront à renforcer la crédibilité et la confiance dans les statistiques officielles et à fortifier la relation entre le Gouvernement et ses partenaires au développement ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du Burundi.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec entre autres recommandations de :

- Reprendre l'intégralité de la loi y compris les dispositions modifiées pour en faciliter la lecture, en indiquant les dispositions modifiées dans l'exposé des motifs ;
- Soumettre le projet au Service National de Législation pour toilettage et traduction en Kirundi ;
- instituer un Service chargé des statistiques dans chaque Ministère.

11. Programme d'Investissements Publics (PIP) 2023-2026, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Ce Programme d'Investissements Publics (PIP) 2023-2026 est élaboré dans un contexte de réformes sur les finances publiques, notamment la mise en place des budgets-programmes, la révision du Plan d'Actions Prioritaires du Plan National de Développement., l'élaboration de la nouvelle Vision Burundi 40-60, et la reprise de la coopération entre le Burundi et les partenaires au développement.

Le Programme d'Investissements Publics constitue l'ensemble des projets et programmes soumis par les différents ministères comme jalons de mise en œuvre du Plan National de Développement.

Il est présenté sous deux catégories majeures, à savoir les projets en cours d'exécution dont les financements sont disponibles ou assurés, et les projets dont les financements sont encore à mobiliser.

Au total, il est dénombré 382 projets, dont 129 projets en cours d'exécution, 151 projets en préparation, 66 projets ayant le statut de nouveau/approuvé et 36 projets ayant le statut d'idée de projet.

Contrairement aux éditions antérieures, le Programme d'Investissements Publics 2023-2026 est axé sur les résultats, précisant ainsi les activités prévues dans le cadre du projet pour l'année considérée, les résultats attendus, ainsi que les indicateurs objectivement vérifiables.

Pour l'année 2023-2024, les crédits budgétaires disponibles à l'investissement sont estimés à 1 265 milliards de BIF, soit une augmentation de 6,82% par rapport à l'année 2022-2023.

Après échange et débat sur ce Programme, le Conseil des Ministres l'a **adopté** avec les conclusions suivantes :

❖ **Cinq projets prioritaires** suivants ont été retenus au cours de l'année 2023-2024:

- La construction du barrage d'irrigation de Kajeke
- Le développement de l'agropole de RUGOFARM à Cibitoke
- La Réhabilitation de la piste de l'Aéroport International Melchior NDADAYE
- La construction d'un centre naisseur et de multiplication des lapins
- L'automatisation des procédures de déclaration et de paiement des impôts et déploiement de 3000 caisses enregistreuses de facturation électronique.

Les Ministres concernés sont appelés à élaborer rapidement les budgets en rapport avec ces projets.

Les projets suivants ont été retenus **en deuxième priorité** pour l'exercice 2023/2024 :

1. Agriculture et élevage

- Le développement de deux agropoles de Cibitoke sur 1400 ha et de Karuzi sur 500 ha, comprenant l'élevage et l'agriculture mécanisée intégrée (production, conservation, transformation et commercialisation), avec un système d'irrigation ;
- La Construction de deux hangars de stockage modernes à Karuzi et Ngozi

- La construction des centres naisseurs bovins (Karuzi, Bitezi, Ruyanza, Bitare, Kigarika, Randa), centres naisseurs porcins (Karuzi), centre naisseur avicole (Gitega) et centre naisseur cunicole (Kayanza et Gitega)

2. Infrastructures

- Construction de 5km de routes pavées à chaque chef-lieu des provinces Muyinga, Kayanza, Makamba, Cankuzo, Rutana et Gitega
- Réhabilitation des routes provinciales :
 - i. Kirundo-Busoni-Bwambarangwe-Giteranyi-Kobero-Butihinda-Gashoho
 - ii. Mugwi-Bukinanyana
 - iii. Gatobo-Kiremba-Marangara-Ntega-Kanyina
 - iv. Bukeye-Butaganzwa
 - v. Gatabo-Mbuye-Rango-Muhanga-Gahombo-Gatara-Kayanza
 - vi. Kumoso- Muzye- kurubaho-Giharo-Ruyigi-Kinyinya
 - vii. Kigwena-Kaberenge-Kivuruga
 - viii. Isale-Bugarama
- Construction de 1000 logements sociaux
- Construction de la clôture du Port de Kuala

3. Santé

- Construction et équipement de 37 hôpitaux communaux
- Construction d'un centre de cancérologie à Gitega

4. Energie et Mines

- Electrification de 36 centres dont 21 chefs-lieux de communes
- Construction d'une usine de transformation de la tourbe carbonisée

D'autres considérations sont les suivantes :

- ❖ Les projets en cours d'exécution ou en préparation continueront leur processus.
- ❖ Pour le Projet Kajeke, mettre en place une Commission de réception qui va montrer à l'entreprise concernée les défauts de l'ouvrage.
- ❖ Pour le projet de construction d'un centre de cancérologie à Gitega, entrer en contact avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique pour requête de financement.
- ❖ Concernant le recensement de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage, mettre à contribution l'équipe qui a travaillé sur le recensement des jeunes diplômés pour profiter de son expertise.

Pour clôturer, Son Excellence le Président de la République a demandé à tous les ministères, surtout ceux des secteurs productifs, d'être au devant de la population pour mettre en œuvre les projets identifiés en vue d'accroître l'économie du pays.

Fait à Gitega, le 16 mars 2023

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi